

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-1

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-06-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Frédéric GUILLON, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et mesdames : Laëtitia CHATRY

Bruno GUILLET qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de location de la licence IV au restaurant bar « ô copains d'abord »

Classement nomenclature ACTES /3 : domaine et patrimoine /3-3 : locations

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer un loyer pour la location de la licence IV (acquise le 27-04-2023 avec le fonds de commerce du cht'i canon) à la société « les 3 mousses » pour l'exploitation du bar restaurant « ô copains d'abord » situé au 1 rue des Vieux de la Vieille.

Il propose une location annuelle pour un montant de 1 560 € pour la durée d'un an reconductible 2 fois soit 36 mois au maximum.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de louer la licence IV pour un an reconductible 2 fois soit 36 mois
- Fixe la location annuelle à 1 560 €
- Autorise monsieur le maire à signer la convention

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 12-06-2024

Affiché le 13-06-2024

Le maire : Xavier PROUTEAU

La Secrétaire : Annabelle PICARD



COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-2

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaudûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-06-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Frédéric GUILLON, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et mesdames : Laëtitia CHATRY

Bruno GUILLET qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs cantine au 01-09-2024

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu l'avis de la commission de ne pas augmenter les tarifs au 01-09-2024

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- ✓ reconduit le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et primaire ;
- ✓ Fixe les tarifs suivants :
 - repas régulier 4.70 €
 - repas occasionnel : 4.90 €
 - repas adulte : 9 €
 - forfait absence journalier ou maladie : 4.10 €

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

Le 12-06-2024

Affiché le 13-06-2024

Le maire : Xavier PROUTEAU

La Secrétaire : Annabelle PICARD



COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-3

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaudûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'École, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-06-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Frédéric GUILLON, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et mesdames : Laëtitia CHATRY

Bruno GUILLET qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs garderie au 01-09-2024

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10-01-2017,

Vu l'avis de la commission de ne pas augmenter les tarifs au 01-09-2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- ✓ reconduit le règlement intérieur de la garderie scolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et primaire ;
- ✓ Fixe les tarifs suivants :
 - le ¼ d'heure 0.90 €
 - goûter : 0.80 €
 - un forfait minimum de facturation de 5€ par mois
 - un coût supplémentaire de 10 € par famille pour dépassement de l'horaire prévu de fermeture soit au-delà de 19h.

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

Le 12-06-2024

Affiché le 13-06-2024

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Annabelle PICARD



COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-4

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaudûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-06-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Frédéric GUILLON, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et mesdames : Laëtitia CHATRY

Bruno GUILLET qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Objet : révision des loyers au 01-07-2024

Classement nomenclature ACTES /3 : domaine et patrimoine /3-3 : locations

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la révision des loyers aux 8 locatifs communaux à compter du 01-07-2024 (sauf les entrées en cours d'année : logement rayé sur le tableau) comme il est stipulé dans les baux de location. L'augmentation est de + 3.50 % (pour info l'année dernière +3.5 %) (Indice de Révision des Loyers au dernier trimestre 2022)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'augmentation que propose monsieur le maire et fixe les loyers selon le tableau ci-dessous :

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-4

logement	type de logement	loyer au 1er juillet 2023	loyer au 1er juillet 2024
Igt 1 au 01-07-2021	T4	528,67 €	547,17 €
Igt 2 au 01-03-2011	T3	430,40 €	445,46 €
Igt 3 au 1er-05-2024	T3	490,00 €	490,00 €
Igt 4 au 01-01-2024	T2	380,00 €	380,00 €
Igt 5 au 09-11-2018	T3	430,40 €	445,46 €
9 rue Jean Gabin au 09-12-2022	T3	600,00 €	621 €
7 rue Jean Gabin au 01-03-2024	T3	600,00 €	600 €
5 rue Jean Gabin au 09-12-2022	T3	600,00 €	621 €

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

Le 12-06-2024

Affiché le 13-06-2024

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Annabelle PICARD



COMMUNE DE LA CHAPELLE-P

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-5

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-06-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Frédéric GUILLON, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et mesdames : Laëtitia CHATRY

Bruno GUILLET qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Objet : choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2024

Classement nomenclature ACTES /1 : commande publique /1-4 : autres types de contrats

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la consultation de trois entreprises pour les travaux de voirie 2024.

Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous

Entreprise	VC La Blanchère		PATA : point à temps		TOTAL	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LVI de Montaigu	20 005 €	24 006 €	9 300 €	11 160€	29 305 €	35 166 €
Sedep d'Aizenay	16 575 €	19 890 €	8 670 €	10 404 €	25 245 €	30 294 €
Charrier TP de La Roche Sur Yon	24 440 €	29 328 €	9 575 €	11 490 €	34 015 €	40 818 €

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 12-06-2024-5

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal choisit l'entreprise SEDEP d'Aizenay : la moins-disante. Ces travaux concerneront la voie communale de la Blanchère et du « point à temps » rue du Stade, rue du Petit Fief, impasse des Démeries et du Grand Chemin.

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

Le 12-06-2024

Affiché le 13-06-2024

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Annabelle PICARD

